

Départ anticipé en PQR

7 octobre 2005

L'accord cadre PQR « gestion de fin de carrière, départs anticipés », négocié par la Filpac-CGT et qui avait été signé d'une manière prématurée par tous les autres syndicats, sauf la Filpac-CGT, a été refusé par les services de la direction des médias (gouvernement) pour deux raisons essentielles.

- Il prévoit la suspension du contrat de travail du salarié concerné. Or l'Etat exige que le contrat de travail soit rompu.
- D'autre part, d'après la direction des médias, il n'appartient pas aux partenaires sociaux de décider de l'utilisation des fonds financiers. Ayant paritairement attribué 20 % des subventions à la formation professionnelle, cette disposition n'est pas validée par l'Etat.

En conséquence ce texte, même signé par les autres organisations syndicales, n'est pas reconnu par les services de l'Etat. Il ne peut donc pas être appliqué dans les entreprises ni utilisé pour aucune négociation d'entreprise.

Le 7 juillet 2005, réunie en assemblée générale, la Filpac-CGT avait décidé de ne pas signer ce texte car il était axé principalement sur les départs et ne réglait pas les questions liées à la modernisation de la Presse Quotidienne Régionale en ce qui concerne l'évolution des métiers du Pré-presse, de l'impression et de la distribution.

A l'époque notre Fédération proposait au syndicat patronal la réouverture de négociations pour améliorer cet accord. La décision de l'Etat impose en soit une nouvelle négociation.

Le secrétaire général de la Fédération CGT du Livre écrivait en juillet 2005 au président du SPQR :

Monsieur le Président,

Je vous informe que les syndicats FILPAC-CGT de la presse régionale, réunis en assemblée générale, ont rejeté le projet de déclaration et l'accord portant sur la soi-disant " modernisation sociale des entreprises de PQR ".

Le rejet par l'ensemble des délégués est justement motivé par le fait qu'il ne s'agit en rien d'une modernisation, mais d'une utilisation abusive de fonds publics pour liquider des emplois.

Nous vous avons informé maintes fois que nous considérons ces pratiques comme insupportables dans un secteur qui connaît une crise : l'argent public, s'il est investi, doit servir à porter des projets d'avenir et non à aider aux licenciements.

C'est pourquoi nous vous demandions une négociation portant sur l'organisation du travail futur, sur les nouvelles qualifications nécessaires, leur niveau de formation et leur reconnaissance dans une grille. Les mesures sociales devant servir à régler les éventuelles inadaptations en effectif, mais surtout à assurer la formation professionnelle des salariés en poste.

C'est également ce que nous avons fait savoir aux pouvoirs publics qui exprimaient leur accord sur cette perspective.

Pourtant, votre organisation a persisté dans sa position d'origine refusant une réelle négociation sur ces questions. Vous comprendrez aisément que votre intransigeance recueillera ce qu'elle mérite : un refus de signature de l'organisation la plus représentative de la branche et les actions, entreprise par entreprise, pour éviter l'application éventuelle de mesures arbitraires et iniques.

Je vous informe également que nous utiliserons tous les moyens légaux pour faire opposition à l'application de ce texte, au niveau de la branche et dans les entreprises.

Nous sommes néanmoins toujours disposés à reprendre les négociations sur les objectifs que nous avons annoncés et pour lesquels nous avons l'appui des pouvoirs publics.

Je me permets de vous les rappeler :

1. un accord sur la reconnaissance des qualifications, leurs contenus et les niveaux de formation, en considérant l'évolution des process de fabrication dépassant les clivages anciens ouvriers-cadres-employés-journalistes. Ce point ne saurait évidemment se limiter au seul Pré-presse ;

2. les conséquences sociales devront être vues en fonction des besoins de formation professionnelle et des éventuels ajustements d'effectifs à régler socialement.

Sur la base de ces deux questions fondamentales, nous sommes disposés à renouer des négociations pour aboutir, cette fois-ci, à un réel accord qui ne galvauderait pas l'argent public mais établirait de vraies bases d'avenir pour un cadre social nouveau dans un secteur qui en a bien besoin.

Dans l'attente, recevez, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

*Michel Muller
Secrétaire général*

POUR PLUS D'INFOS... <http://cgt.dl.free.fr>